

Ordonnance Souveraine n° 6.779 du 4 mars 1980 rendant exécutoire à Monaco la convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	4 mars 1980
Publication	Journal de Monaco du 28 mars 1980 ^[1 p.3]
Thématiques	International - Général ; Transport et circulation ; Transport aérien

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1980/03-04-6.779@1980.03.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Nos instruments d'adhésion à la Convention relative à l'aviation civile internationale, signée à Chicago le 7 décembre 1944, ayant été déposés auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique le 4 janvier 1980, ladite Convention recevra sa pleine et entière exécution à dater de la publication de la présente ordonnance.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 mars 1980

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1980/Journal-6392>